

D R O I T D E S A V O I R

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

Violences Externes-Violences Internes

- **Vous êtes soumis à des situations de travail qui génèrent de l'énerverment, de l'anxiété, du stress ?**

Afin qu'elles soient connues et prises en compte par l'établissement vous devez les signaler dans le nouvel outil LISA sur votre bureau métier.

Le service sécurité et les membres du CHSCT pourront prendre contact avec vous pour vous accompagner dans cette situation.



Si vous êtes victime de violence interne, il s'agit d'une autre procédure, confidentielle, qui sera prise en charge par des personnes habilitées du service RH. Vous trouverez cette fiche dans l'intranet régional Occitanie, onglet « Ressources Humaines », « Qualité de Vie au Travail ».

Si vous souhaitez un suivi du CHSCT informez vos élus SNU.

Ne banalisez pas votre mal-être. Protégez-vous !



**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP PE Occitanie EST sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-occitanie/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287>